

*Proposition présentée par les députées:*

*Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Laurence Fehlmann Rielle, Françoise Schenk-Gottret, Marie-Françoise de Tassigny, Esther Alder, Marie-Paule Blanchard-Queloz, Michèle Künzler, Janine Berberat, Loly Bolay, Mariane Grobet-Wellner, Jacqueline Pla, Salika Wenger, Anita Cuénod, Marie-Louise Thorel, Jeannine de Haller, Anne Mahrer, Jocelyne Haller, Ariane Wisard-Blum, Sylvia Leuenberger, Stéphanie Nussbaumer, Janine Hagmann et Morgane Gauthier, Stéphanie Ruegsegger*

*Date de dépôt: 8 mars 2003*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

**pour que des noms de femmes illustres figurent désormais au frontispice des établissements d'enseignement et de formation de notre canton**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'importance d'offrir des modèles de référence aux jeunes ;
- l'apport des femmes, illustres ou non, dans l'évolution de notre société;
- l'influence des femmes dans la reconnaissance de l'importance des droits humains ;
- la participation des femmes dans la recherche scientifique ;
- la contribution des femmes au monde de la pensée littéraire ;
- la nécessité de représenter de façon plus juste l'humanité en rendant visible la place des femmes;

invite le Conseil d'Etat

à donner des noms de femmes aux cycles et collèges, ainsi qu'aux institutions dispensant l'enseignement et la formation.

### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Conscientes de la difficulté de promouvoir la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, les motionnaires, par ce geste symbolique, espèrent répondre à un besoin ressenti par toutes et tous de faire sortir de l'ombre les femmes qui ont aussi fait l'histoire.

De plus, les lieux d'enseignement et de formation, dont la fonction est de transmettre des valeurs de justice, de respect et de pluralité devraient refléter la complémentarité des genres.

Les motionnaires pensent que, pour les nouvelles générations à la recherche de figures proches de leurs idéaux, la mise en valeur de femmes remarquables leur proposera une construction identitaire plus valorisante que les modèles dominants répandus dans les médias.

Il est aisé de comprendre que l'éducation citoyenne passe aussi par la revalorisation de lieux d'acquisition et de transmission du savoir. Des noms de femmes remarquables seront porteurs de cette symbolique.

Au bénéfice de ces explications, les auteures vous demandent, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de faire bon accueil à la présente motion.